

L'animateur est exemplaire ce qui ne doit pas l'empêcher de rester enthousiaste !



- APRES**
- Tient attachement des inscrits
 - S'assure quelques jours après la randonnée que tout le monde va bien.

- PENDANT**
- Faire respecter les règles barrière et de distanciation sociale :
 - * de 2 mètres minimum entre marcheurs.
 - * 1,5 mètre d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou lors de croisements.
 - * 1 mètre lors des pauses.
 - Utilisation de matériel strictement personnel (exemple bâtons, jumelles, cartes...)
 - Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique
 - Port du masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
 -

- AVANT**
- Informer les participants des mesures.
 - Privilégier des sorties faciles.
 - Vérifier la législation locale (ONF, parc naturel, urbain...)
 - Gérer les inscriptions : 10 personnes maxi dont encadrant
 - Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière)
 - Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique

ROLE DE L'ANIMATEUR

RECOMMANDATIONS COVID 19 Randonnée Pédestre

RECOMMANDATIONS COVID 19

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !



- APRES**
- Informe l'animateur en cas de symptômes liés au COVID
 - ...

- PENDANT**
- Respecte les règles barrière et de distanciation sociale :
 - * de 2 mètres minimum entre marcheurs.
 - * 1,5 mètre d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou lors de croisements.
 - * 1 mètre lors des pauses.
 - Utilisation de matériel strictement personnel (exemple bâtons, jumelles, cartes...)
 - Porte le masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
 - Utilise le gel hydro-alcoolique.
 -

- AVANT**
- Prends connaissance des mesures.
 - Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière)
 - Dispose d'un masque et emmène du gel hydro-alcoolique
 - Prévient l'animateur pour inscription à la randonnée

LE PRATIQUANT

RECOMMANDATIONS COVID 19 Randonnée Pédestre

RECOMMANDATIONS COVID 19

LE PRATIQUANT

- AVANT**
- Prends connaissance des mesures.
 - Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière)
 - Dispose d'un masque et emmène du gel hydro-alcoolique
 - Prévient l'animateur pour inscription à la randonnée

- PENDANT**
- Respecte les règles barrière et de distanciation sociale :
 - * de 2 mètres minimum entre marcheurs.
 - * 1,5 mètre d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou lors de croisements.
 - * 1 mètre lors des pauses.
 - Utilise le matériel strictement personnel (exemple bâtons, jumelles, cartes...)
 - Porte le masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
 - Utilise le gel hydro-alcoolique.
 -

- APRES**
- Informe l'animateur en cas de symptômes liés au COVID
 - ...

Le fait de respecter les règles n'empêche pas de prendre du plaisir !



ROLE DE L'ANIMATEUR

- AVANT**
- Informer les participants des mesures.
 - Privilégier des sorties faciles.
 - Vérifier la législation locale (ONF, parc naturel, urbain...)
 - Gérer les inscriptions : 10 personnes maxi dont encadrant
 - Co-voiturage à éviter (1 personne à l'arrière)
 - Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique

- PENDANT**
- Faire respecter les règles barrière et de distanciation sociale :
 - * de 2 mètres minimum entre marcheurs.
 - * 1,5 mètre d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou lors de croisements.
 - * 1 mètre lors des pauses.
 - Utilisation de matériel strictement personnel (exemple bâtons, jumelles, cartes...)
 - Disposer d'un masque et emmener du gel hydro-alcoolique
 - Port du masque préconisé mais uniquement lors des arrêts ou regroupements.
 -

- APRES**
- Tient attachement des inscrits
 - S'assure quelques jours après la randonnée que tout le monde va bien.

L'animateur est exemplaire ce qui ne doit pas l'empêcher de rester enthousiaste !

